

EQUIPEMENTS OPTIONNELS

SONDE DE DETECTION DE BOUES



DEFINITION:

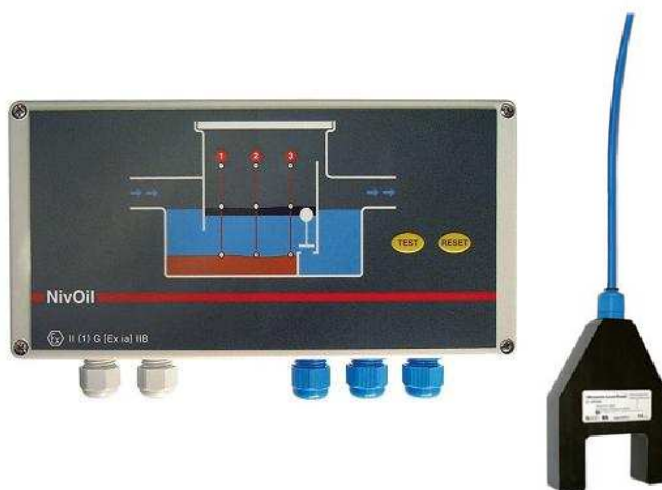
La sonde de détection détecte le niveau maximum de boues. Lorsque ce niveau est atteint, une alarme acoustique et visuelle se déclenche afin d'avertir l'exploitant qu'une vidange est nécessaire ce qui optimise le nombre d'interventions.

CONCEPTION :

Le système de détection est composé d'un capteur et d'un relais.

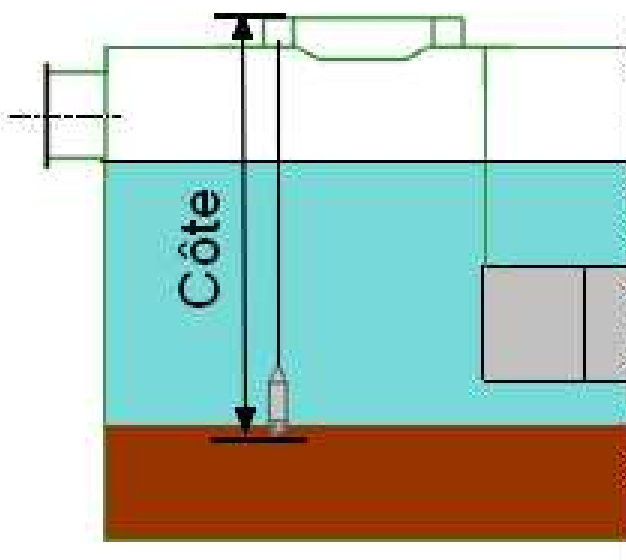
La sonde est un capteur ultrasonique composé d'un émetteur et d'un récepteur. Lorsque l'onde émise par l'émetteur est bloquée par de la boue, le relais active l'alarme.

Le relais d'alarme comporte un dispositif d'alarme acoustique et des voyants indiquant l'état du système. Une sonde de niveau d'hydrocarbures et une sonde de trop-plein peuvent également être raccordées sur cette même unité de contrôle.



INSTALLATION ET ENTRETIEN :

La sonde doit être placée en dessous de la cellule lamellaire dans le cas d'un décanteur ou dans la partie débourbeur dans le cas d'un séparateur à hydrocarbures. Elle doit être montée de telle manière que les deux extrémités soient 2 cm sous le niveau maximal acceptable des boues. La côte donnée correspond à la distance entre le bas de la sonde et le haut de la rehausse. Cette sonde doit être nettoyée régulièrement.



Type appareil	Côte	Type appareil	Côte	Type appareil	Côte	Type appareil	Côte
SDHC 03	1409	SDHC 20	1642	SDHCD 03	1409	SDHCD 20	1642
SDHC 06	1409	SDHC 25	1612	SDHCD 06	1409	SDHCD 25	1612
SDHC 10	1417	SDHC 30	1612	SDHCD 10	1417	SDHCD 30	1612
SDHC15	1643	SDHC 40	1612	SDHCD 15	1643	SDHCD 40	1612